

Essonne

N° 393

Journal



**District de l'Essonne
de Football**

Infos clubs (p. 1 à 5)

Procès Verbaux (p. 6 à 14)



Le District de l'Essonne de Football organise son Assemblée Générale Ordinaire le **lundi 15 octobre** prochain au District de l'Essonne de Football, salle Gaston VILLADIER à Brétigny Sur Orge.

Vous trouverez sur notre site internet les documents qui seront présentés pour approbation, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, ainsi que l'ordre du Jour et le pouvoir.

L'accueil et l'émergence commenceront à 18h30.



FUTSAL



Saison 2018-2019

Critérium

U13

Rassemblements

U7-U9 & U11

Plus d'infos : essonne.fff.fr / 01.60.84.93.23

La refonte des Championnats de jeunes

Lors de sa réunion plénière du 25 Juin 2018, le Comité de Direction de la Ligue a :

- Pris acte de la décision de l'Assemblée Fédérale du 02 Juin 2018 relative aux modifications au Règlement des Championnats Nationaux de Jeunes (cf. sur le site Internet de la F.F.F. pour prendre connaissance des textes votés lors de cette Assemblée), et au terme de laquelle les Ligues Régionales doivent mettre en place des Championnats U16 et U18 à compter de la saison 2019/2020, le nouveau Règlement des Championnats Nationaux de Jeunes prévoyant que ce sont les clubs issus des Championnats Régionaux U16 et U18 qui accèdent respectivement au Championnat National U17 et Championnat National U19,

- Décidé qu'à l'issue de la saison 2018/2019, les Championnats Régionaux de Jeunes seraient modifiés comme suit :

- * Au niveau régional et départemental : le Championnat U19 devient le Championnat U18
- * Au niveau régional et départemental : le Championnat U17 devient le Championnat U16
- * Au niveau régional et départemental : Le Championnat U15 devient le Championnat U14
- * Au niveau régional : le Championnat U16 devient le Championnat U17
- * Au niveau régional : le Championnat U14 devient le Championnat U15

Cliquez **ICI** pour de plus amples précisions (structure des Championnats, accessions/relégations, etc.) sur la réforme des Championnats de jeunes adoptée par le Comité de Direction de la Ligue.

Calendrier Technique 2018-2019

Retrouvez le calendrier technique prévisionnel du District de l'Essonne de Football pour la saison 2018-2019, **en cliquant ici**.

Formations Dirigeants 2018-2019

Retrouvez les formations d'ores-et-déjà prévues par le District de l'Essonne de Football pour les dirigeants au cours de la saison prochaine, **en cliquant ici**.

Formation “Dirigeant accompagnateur Football d’animation”

La Commission de formation (C.D.I.F) et l’équipe technique organisent une formation « **Dirigeant accompagnateur Football d’animation** :

Samedi 20 octobre 2018 de 9h à 11h45 (1/2 journée)

Salle Gaston VILLADIER

District de l’Essonne de football

52 rue du Mesnil 91220 Brétigny.

L’objectif : apporter aux participants le minimum des connaissances nécessaires pour encadrer une équipe du « football animation » sur le plan administratif, réglementaire, organisationnel. Il comprend la description du rôle du Dirigeant dans les différentes fonctions possibles.

Public concerné : Parents et personnes majeures désirant devenir Dirigeant(e)s ou souhaitant une mise à jour de leurs connaissances

Le programme de la matinée :

- Présentation du District
- Le rôle, de l’Educateur, du dirigeant
- La licence
- La feuille de Match
- Les différentes pratiques du Football Animation
- L’arbitrage, les lois du jeu modifiées
- La mixité dans le football d’animation
- L’organisation (plateau,...)
- La pédagogie
- Comment réussir un plateau en football animation ?
- Quelques applications pratiques (feuille de match, plateau,...)
- Conclusion / évaluation

Formation Gratuite

Une fiche d’inscription vous sera envoyée par mail et à retourner à secretariat@essonne.fff.fr

NOUVEAUTÉ POUR LES LICENCIÉS FÉMININES

Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l’utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Pour les formations techniques et arbitrages, vous devez nous faire parvenir vos bons de formations ainsi qu’un chèque de caution de 50€, en cas d’absence à l’ouverture de la formation.

Vous trouverez les bons à télécharger en cliquant sur le lien suivant : <https://essonne.fff.fr/formations/inscriptions-formations/>

Arbitrage : 2ème session de formation

Les inscriptions pour la deuxième session de formation arbitres à 11 et à 8 sont ouvertes aux dates suivantes :

- Samedi 10 novembre 2018
- Dimanche 11 novembre 2018
- Dimanche 18 novembre 2018
- Samedi 24 novembre 2018

Cette session accueille les très jeunes arbitres dès l'âge de 13 ans à la formation initiale d'arbitrage.

Statut du candidat très jeune arbitre après la formation :

Le candidat après avoir été reçu à l'examen des connaissances, aura le statut de « très jeune arbitre » et continuera à se perfectionner en participant aux manifestations qui seront organisées par la CDA (stage de perfectionnement test théorique et physique) et par le district (actions départementales du foot animation) afin de représenter son club pour la saison.

Statut du candidat après validation pratique à partir de 15 ans :

Le candidat dès l'âge requis « 15 ans » après avoir été validé à l'examen du match pratique ,aura le statut de « jeune arbitre district » Le jeune arbitre pourra officier sur les rencontres U15 du samedi après-midi.et pourra représenter son club au cours de la saison .

Fiche d'inscription [à télécharger](#), et à remettre au plus tard 10 jours avant l'ouverture du stage.

Groupes et Calendriers 2018-2019

Nous avons le plaisir de vous informer que les groupes et calendriers sont consultables sur notre site ainsi que dans vos footclubs. Vous trouverez également à télécharger [le calendrier général 2018-2019](#).

Les calendriers et les groupes des dernières divisions U15/U17/U19 et +55 ans sont maintenant consultables pour débiter la compétition les 29 septembre/30 septembre.

Pour les +55 ans. En raison du nombre important d'équipes (14) en Critérium +55 ans, la Commission a pris la décision de modifier le calendrier. Deux poules de huit ont été créées au lieu d'une seule poule. La date de reprise du Championnat a donc été modifiée.

- Suivi des Compétitions
- Foot d'Animation
- Terrains et Équipements
- Statuts et Règlements
- Foot Diversifié

Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET
Membres : Mmes FORBIN, IZARD
MM BEAUJOUAN, M. BEZIA, BRUNIER, EYL, LE PRUNEN-
NEC, MOZGALA, RAMACKERS
Excusé : LE BOULC'H

PV du 09 octobre 2018

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs ; Il vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation** depuis

Footclubs et au secrétariat gestionnaire des compétitions d'accepter ou non ces demandes depuis FOOT 2000.

La procédure avec le formulaire reste inchangée ; Ce formulaire est disponible sur le site Internet :

<http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de modification de match).

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM et Vétérans sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre footclub une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Les feuilles de matches papier des + 45 ans (de couleur grise) seront envoyées début de semaine 37.

Les feuilles de matches papier des +55 ans (de couleur verte) seront envoyées début de semaine 37.

Les feuilles de matches des compétitions féminines seront éditées (rose) dès l'établissement des compétitions.

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur.

Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courrier de la mairie de Lisses

Interdiction d'utiliser temporairement le terrain synthétique et vestiaires du complexe Diagona.

A compter du mardi 28 août 2018 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Morigny Champigny

Fermeture du terrain d'Honneur du Complexe Sportif Jean Coulobel, du samedi 15 septembre au dimanche 18 novembre 2018, pour réfection du terrain.

COUPES

Seniors Essonne, U17, Vétérans
CHALLENGE +45 ANS Exempt : Verrières
A jouer le dimanche 14 octobre 2018 à l'heure officielle

U15 : à jouer le samedi 3 novembre 2018 à l'heure officielle
Exempt : Bondoufle

Clubs présents aux tirages : Pays de Limours, Saint Germain les Arpajons, Saint Michel Sports.

CALENDRIERS

Féminines

Suite à l'inscription d'Athis Mons, le calendrier sera mis en ligne cette semaine. Le Championnat commencera le 20 octobre 2018.

Demande d'Athis Mons demandant l'inscription d'une équipe en Senior F à 11.
La Commission engage cette équipe.

Seniors

Courriel d'Epinais Athlético nous informant du forfait général de ses équipes Seniors évoluant en D3/A et D5/A.
Amende réglementaire.

U19

Courriel d'Epinais Athlético, nous informant du forfait général de son équipe U19 évoluant en D2/B.
Amende réglementaire.

Ollainville.
Rectificatif PV du 18 septembre 2018.
Courriel d'Ollainville demandant l'inscription d'une équipe en U19.
La Commission engage cette équipe en D3/B.
Cette équipe est intégrée à la Coupe de l'Essonne U19.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

Féminines

Milly-Gatinais
Les rencontres à domicile de ses équipes U16F évoluant en Poule A et Seniors F à 7 évoluant en Poule B auront lieu à 14 h été comme hiver.
Accord de la Commission.
Prévenir vos adversaires.

U15

Janville-Lardy
Les rencontres à domicile de son équipe U15 évoluant en D4/B auront lieu à 15 h été comme hiver.
Accord de la Commission.
Prévenir vos adversaires.

Milly Gatinais

Les rencontres à domicile de son équipe U15 évoluant en D4/D auront lieu au stade du District de Maisse.
Accord de la Commission.
Prévenir vos adversaires.

U17

Courcouronnes
Les rencontres à domicile de son équipe U17 évoluant en D3/B auront lieu au stade Josiane Adélaïde (terrain synthétique).
Accord de la Commission.
Prévenir vos adversaires.

Verrières le Buisson

Les rencontres à domicile de ses équipes U17 évoluant en D2/B et D4/B auront lieu à 12 h.
Accord de la Commission.
Prévenir vos adversaires

Vétérans

Verrières le Buisson

Les rencontres à domicile de son équipe Vétérans évoluant en D4/B auront lieu au stade Robert Desnos (terrain n°2).
Accord de la Commission.
Prévenir vos adversaires.

+45 ans

Verrières le Buisson

Les rencontres à domicile de son équipe +45ans évoluant en Poule C auront lieu au stade des Justices.
Accord de la Commission.
Prévenir vos adversaires.

FOOT FÉMININ

Coupe Essonne

Suite à une erreur administrative :
Linas Monthéry encore en coupe de Paris, Breuillet qualifié pour le tour suivant.
Viry Chatillon encore en coupe de France, Grigny Fc qualifié pour le tour suivant.
Morangis Chilly encore en Coupe de Paris, Lissois qualifié pour le tour suivant.

Match n°21044085 du 14 octobre 2018

Savigny / Saint Michel Sports * Essonne
Inversion de la rencontre avec accord des deux clubs.
Frais d'arbitrage à la charge de Savigny.

COUPE ESSONNE SENIORS

Coupe Essonne

Suite à une erreur administrative :
Linas Monthéry encore en coupe de Paris, Breuillet qualifié pour le tour suivant.
Viry Chatillon encore en coupe de France, Grigny Fc qualifié pour le tour suivant.
Morangis Chilly encore en Coupe de Paris, Lissois qualifié pour le tour suivant.

Match n°21044085 du 14 octobre 2018

Savigny / Saint Michel Sports * Essonne
Inversion de la rencontre avec accord des deux clubs.
Frais d'arbitrage à la charge de Savigny.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 7 OCTOBRE 2018

D1

Grigny / Ulis

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le score : 0-3 pour les Ulis.

1er avertissement et amende à Grigny pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

D5/A

Ris Orangis / Pays Limours Entente

Réception d'une feuille de match papier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non transmission de la FMI pour sa réunion du 16 octobre 2018.

Match n°20578096 du 7 octobre 2018

Epinay Athlético / Milly-Gatinais * D3/A

Lecture de la feuille de match.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le 3ème forfait d'Epinay Athlético.

Amende réglementaire pour le 3ème forfait.

Frais d'arbitrage à la charge d'Epinay Athlético (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n°20577702 du 21 octobre 2018

Savigny / Evry * D1

Inversion de la rencontre avec accord des deux clubs.

Le match retour se jouera à Savigny le 24 mars 2019.

Accord de la Commission.

Match n°20578243 du 11 novembre 2018

Savigny / Epinay sur Orge* D3/B

Inversion de la rencontre avec accord des deux clubs.

Le match retour se jouera à Savigny le 10 février 2019.

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUES DU 7 OCTOBRE 2018

D2/B

Saint Cyr / Saintry

1er et dernier rappel.

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 16 octobre 2018, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Demande de changement de terrain via Footclub

Saint Cheron / Ballainvilliers * D2/B

Accord de la Commission.

Match n° 20579157 du 7 octobre 2018

Saint Cheron / Sud Essonne* D2/B

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 2ème forfait de Sud Essonne.

Amende réglementaire.

COUPE ESSONNE U15

Match n° 21043520 du 3 novembre 2018

Révélation Fa / Villiers Sur Orge

Suite au forfait général de Villiers sur Orge, paru dans le PV du 2 octobre 2018, rubrique calendrier, Révélation Fa est qualifié pour le prochain tour de la coupe Essonne U15.

CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUES DU 6 OCTOBRE 2018

D3/C

Etampes / Ulis

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Lecture de la feuille de match papier.

La Commission enregistre le score 3-1 pour Etampes.

Dysfonctionnement de l'application.

D3/D

Ris Orangis / Pays de Limours

Réception d'une feuille de match papier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non transmission de la FMI pour sa réunion du 16 octobre 2018.

D4/B

Plessis Paté / Champcueil-Soisy

1er et dernier rappel.

La Commission demande la feuille de match originale au club recevant pour sa réunion du 16 octobre 2018, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non transmission de la FMI.

Itteville-Vert / Janville Lardy

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match papier.

La Commission enregistre le score 3-0 pour Itteville-Vert.

1er avertissement et amende à Itteville-Vert pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

D4/C

Bruyères / Plessis Paté

Réception d'une feuille de match papier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non transmission de la FMI pour sa réunion du 16 octobre 2018.

D4/D

Port. Ris Orangis / Antillais de Vigneux

Réception d'une feuille de match papier.

1er avertissement et amende à Port. Ris Orangis pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

D4/E

Sainte Geneviève / Trois Vallées

Réception d'une feuille de match papier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non transmission de la FMI pour sa réunion du 16 octobre 2018.

Rencontres à jouer le 27 octobre 2018 (Refonte des calendriers)

Itteville-Vert / Champcueil- Soisy * D4/B

Pays de Limours / Janville Lardy * D4/B

Bruyères Foot / Morangis Chilly * D4/C

Milly Gatinais / MNVDB * D4/D

Etampes / Villabé * D4/E

Sermaise-St Cyr / Trois Vallées * D4/E

Demandes de changement de terrain via Footclub

Palaiseau / Sud Essonne * D3/D

Vertois-Font-Vrain / Courcouronnes * D4/A

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heures (et de terrain) via Footclub avec accord des deux clubs du 03/10 et 04/10 pour match du 06/10

MNVDB / Epinay sur Orge * D3/C
Dream Team Massy / Fleury * D3/C
Demandes traitées par le secrétariat.
Amende pour demande tardive.
Accord de la Commission

Demandes de changement d'heures (et de terrain) via Footclub avec accord du club adverse

Fleury / MNVDB * D3/C
Sainte Geneviève / Palaiseau-Villebon * D4/A
Orsay Bures / Montgeron * D4/D
Accord de la Commission

Demandes de changement d'heures (et de terrain) via Footclub

Fleury / Brunoy * D1
Longjumeau / Massy * D2/A
Villabé / Athis Mons * D4/A
Mennecy / Plessis Paté * D4/B
Accord de la Commission

Match n° 20575606 du 29 septembre 2018

Draveil/ Plessis Paté * D4/C
Courriel de Draveil
La Commission reporte la rencontre le 27 octobre 2018, suite à la refonte des calendriers.

Match n° 20573718 du 6 octobre 2018

Sud Essonne / Epinay Athlético * D3/D
Lecture de la feuille de match.
La Commission enregistre le 1er forfait d'Epinay Athlético.
Amende règlementaire.
Frais d'arbitrage à la charge d'Epinay Athlético (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n°20575236 du 13 octobre 2018

Savigny / Epinay sur Orge* D2/B
Inversion de la rencontre avec accord des deux clubs.
Le match retour se jouera à Savigny le 16 mars 2019.
Accord de la Commission.

COUPE ESSONNE U17

Demandes de changement de terrain via Footclub

Courcouronnes / Ballancourt
Etampes / Milly Gatinais
Port. Ris Orangis / Morangis Chilly
Accord de la Commission.

Demande de changement d'heures (et de terrain) via Footclub avec accord du club adverse

Verrières / Plateau Saclay
Accord de la Commission

Match n° 21043673 du 14 octobre 2018

Savigny / MNVDB
Demande d'inversion par Savigny via Footclub.
Accord des deux clubs.
Frais d'arbitrage à la charge de Savigny.
Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT U17

FMI NON PARVENUES DU 7 OCTOBRE 2018

D3/C
Mennecy / MNVDB
1er et dernier rappel.
La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 16 octobre 2018, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

VYC / Grigny FC
Réception d'une feuille de match papier.
Rapport du club recevant. Remerciements.
Lecture de la feuille de match papier.
La Commission enregistre le score 5-0 pour VYC.
1er avertissement et amende à VYC pour Dirigeant qui ne maîtrisant pas l'application.

TI 72 h du 7 octobre 2018 à jouer à une date ultérieure

Montgeron / Igny * D2/A

Match n° 20602149 du 4 novembre 2018

Savigny / Arpajonnais * D3/C
Demande d'inversion par Savigny via Footclub.
Accord des deux équipes.
Le match retour aura lieu le 14 avril 2019 à Savigny.
Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT U19

FMI NON PARVENUES DU 7 OCTOBRE 2018

D1
Evry / Viry Chatillon
1er et dernier rappel.
La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 16 octobre 2018, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).
La Commission demande également un rapport aux clubs et à l'arbitre sur la non transmission de la FMI.

D3/BB

Morsang sur Orge / Sainte Geneviève
Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match papier.
La Commission enregistre le score 0-1 pour Sainte Geneviève.
1er avertissement et amende à Sainte Geneviève pour non connaissance des identifiants.

Demande de changement de terrain via Footclub

Palaiseau-Villebon / Ulis * D3/A
Accord de la Commission.

Match n° 20601316 du 23 septembre 2018

Montgeron / Morangis* D2/A
Reprise du dossier.
Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 4 octobre 2018.
Ladite Commission donne match perdu par pénalité à Montgeron (-1 pt, 0 but), pour en attribuer le gain à Morangis Chilly (3 pts, 0 but).

COUPE ESSONNE VETERANS

Demandes de changement de terrain via Footclub

Courcouronnes / Villejust
Jeunesse Etampoise / Orsay Bures
Paray / Villiers sur Orge
Saint Cheron / Villemoisson
Saint Germain Saintry / Pays Limours
Accord de la Commission.

Match n° 21047346 du 14 octobre 2018

Pecqueuse / Dourdan

Courriel de Pecqueuse nous informant de l'impossibilité de recevoir.
La Commission inverse la rencontre (art. 7.4 du règlement de la Coupe de l'Essonne).

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 7 OCTOBRE 2018

D2/B

Bondoufle / Verrières le Buisson
Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match papier.
La Commission enregistre le score 1-1.
1er avertissement et amende à Bondoufle pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

D3/A

Benfica Yerres / Villemoisson
Réception d'une feuille de match papier.
La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non transmission de la FMI pour sa réunion du 16 octobre 2018.

D3/D

Grigny US / Molières
Réception d'une feuille de match papier.
La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non transmission de la FMI pour sa réunion du 16 octobre 2018.

D4/B

Benfica Yerres / Milly Gatinais
1er et dernier rappel.
La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 16 octobre 2018, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).
La Commission demande également un rapport aux clubs sur la non transmission de la FMI.

Boissy sous Saint Yon / Bergeries
Réception d'une feuille de match papier.
Rapport de Boissy sous Saint Yon. Remerciements.
La Commission demande un rapport aux Bergeries sur la non transmission de la FMI pour sa réunion du 16 octobre 2018.

Demandes de changement de date de jeu et d'heure de jeu via Footclub avec accord des deux clubs

Brunoy / Saint Cheron * D3/B du 17/03/19 au 10/03/19
Accord de la Commission

Match n° 20596556 du 7 octobre 2018

Soisy S/Ecole / Tournelle Concy * D4/B

Courriel de Soisy sur Ecole, du vendredi 5 octobre 2018, à 9h33, nous informant du forfait avisé de son équipe.
La Commission enregistre le 1er forfait de Soisy sur Ecole.

CHALLENGE +45 ANS

Demandes de changement de terrain via Footclub

Itteville / Air France Paris
Les Vieux du Foot / Les Lusitaniens
Port. Ris Orangis / Juvisy Académie
Saint Vrain / Villebon
Vigneux / Orsay Bures
Accord de la Commission.

Match n° 21044406 du 14 octobre 2018

Saint Cheron / Paray

Demande de Saint Cheron via Footclub d'inverser le match.
Accord des deux clubs.
Accord de la Commission.

+45 ANS

Feuille de match non parvenue du 16 septembre 2018 – 2ème et dernier rappel

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 16 octobre 2018, sous peine de match perdu (Art. 44.2 du RSG du DEF) :
Villabé / Igny * Poule A

Feuille de match non parvenue du 23 septembre 2018 – 2ème et dernier rappel

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 16 octobre 2018, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF) :
Port. Saint Michel / Aigle Fertoise * Poule B

+55 ANS

Demandes de changement de date de jeu et d'heure de jeu via Footclub avec accord des deux clubs

Igny / CEA Saclay * Poule A du 21/10 au 10/11 à 17h30
Accord de la Commission

Match n° 20981086 du 14 octobre 2018

Itteville / Villabé * Poule A

Courriel d'Itteville demandant le report du match, en raison de plusieurs rencontres de coupe.
La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Commission Départementale du Football d'Animation

Membres : Y.JEGOU, S.DAUGUET, D.MEE, P.MOUFLARD, C.VANDARD, H.ELOUMAMI, MC. PERRAUT, J.FREDAL, S.AIME

CDFA : D.ROY

CD : V. POLLET

Excusés : R.DIAZ, M.BAKKOUCH

PV du 08 Octobre 2018

U6-U7

CO CHAMPLAN : Pris note de votre désengagement de votre équipe

STE GENEVIEVE SP. : Bien reçu votre feuille de présence

TREMPIN FOOT : Pris note que vous n'avez que 4 équipes au lieu de 8

DT MASSY : Pris note de la non-organisation du plateau

CO VILLIERS : Pris note de votre non-participation à Brunoy

U8-U9

CO CHAMPLAN : Nous attendons votre dossier d'engagement avant le 10 octobre 2018

U10-U11

ASL JANVILLE-LARDY : Pris note, pensez à engager votre équipe 3 pour la 2ème phase

CO SAVIGNY/FC PARAY : J 3 du 13/10/2018 poule F. Demande d'inversion des rencontres

U12-U13

CO SAVIGNY/FC MORANGIS-CHILLY : J 5 du 17/10/2018 poule C. Accord des 2 clubs pour l'inversion des rencontres

CO SAVIGNY/FC ETAMPES : J 4 du 10/10/2018 poule C. Demande d'inversion des rencontres ;

Accord des 2 clubs

FEUILLES NON PARVENUES

U12-U13 : 1ER RAPPEL

J 1 du 29/09/2018

FC BOUSSY-QUINCY/FC ORSAY-BURES poule B

FC BALLANCOURT/CS MENNECY poule D/F

DT MASSY/ST MICHEL SP. poule G

FC LONGJUMEAU "B"/ESP SACLAY poule H

FEUILLES DE PRESENCE non-présentes dans les enveloppes (à faire parvenir au DEF)

ES VIRY CHATILLON (à Draveil)

FC MORSANG (à Gif)

U10-U11 : 1ER RAPPEL

DT MASSY/FC FLEURY poule B

FC MILLY GATINAIS/STE GENEVIEVE SP. poule B

FC PARAY/US RIS ORANGIS poule E/F

FC EVRY/FC MARCOUSSIS-NOZAY poule F

FC LISSOIS/US PALAISEAU poule G

FC BOUSSY-QUINCY/ES VIRY CHATILLON poule G

FC ORSAY-BURES/BONDOUFLE AMC poule H

FC LONGJUMEAU/AS TIGERY poule I

US GRIGNY/FC COUDRAYSIEN poule J

DT MASSY/CO VILLIERS poule M

US RIS ORANGIS/US SOISY s ECOLE poule M

INFORMATIONS

En u11, pour les clubs qui ont une équipe en interdistrict et plusieurs en critérium classique faire 2 enveloppes distinctes

Dans les catégories u10-u11 et u12-u13 les feuilles de présence doivent impérativement être mises dans les enveloppes prévues à cet effet (les enveloppes ont été remises le jour de la réunion de rentrée). Si le club visiteur ne fournit pas sa feuille de présence, le mentionner dans les observations au verso de l'enveloppe. Les enveloppes doivent être remplies complètement (amende prévue pour chaque omission)

ENGAGEMENT

La commission rappelle que les engagements définitifs pour la 1ère phase dans les catégories U6-U7 et U8-U9 doivent être faites avant le mercredi 10 octobre 2018

[Cliquez sur les liens ci-dessous pour voir les documents :](#)

[Amendes U12-U13 du 08/10/2018](#)

Commission Départementale des Terrains et Equipements

Président : M. Claude GIOS

Membre : M. Jean BERTHY, Michel GAUVIN

PV du 09 Octobre 2018

Ville de SERMAISE :

Stade du QESNOIS :

Afin de classer définitivement le terrain NNI 915930101 en niveau 6, la CDTIS demande de faire les modifications suivantes :

Installer une main courante sur toute la longueur du terrain côté vestiaires

Mettre les buts à hauteur réglementaire (2,44 m)

Mettre un 3ème tendeur central pour les filets

Installer une douche dans le vestiaire de l'arbitre

Dès que ces travaux seront réalisés, la CDTIS se déplacera pour classer définitivement le terrain.

VILLE de BRÉTIGNY :

Stade Roger TAILLEFER NNI : 911030301 :

Visite des installations susnommées par M. BERTHY et M. GAUVIN, membres de la CDTIS du DEF, le 9 octobre 2018 à 10h30 en présence de M. BARBOT responsable des sports de BRÉTIGNY sur ORGE et de M. BRILLANT André Président du club de BRÉTIGNY.

La CDTIS classe le terrain NNI 911030301 en niveau 6

Remarque :

Mettre les buts à hauteur réglementaire (2,44m)

Mettre un 3ème tendeur central pour les filets

Remettre des crochets pour la tension des filets au niveau des poteaux

Nettoyer les traçages

Pour le niveau 5 :

Fermer totalement la main courante autour du terrain

Tracer la zone technique

Ville de DRAVEIL :

Stade des BERGERIES :

Modification de rendez-vous : M. BERTHY et M. GAUVIN visiteront les installations susnommées le 30 octobre 2018.

Prochaine réunion le 16/10/18 à 15h

Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Président : Léo ADJIMAN
Membres : Marguerite LESUEUR
Fernando PASQUINI
CD : Pierre PAREUX

PV du 09 octobre 2018

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la LPIFF et à l'annexe financier.

MODIFICATION DE MATCH :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclub ; Il vous permet de pouvoir saisir **des demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclub** et au secrétariat gestionnaire des compétitions d'accepter ou non ces demandes depuis FOOT 2000.

FEUILLE DE MATCH :

Les clubs recevant ont obligation de faire parvenir les feuilles de matches au DEF, soit par portage le mardi avant 12h, soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre (art. 13.2 du RSG du DEF). Toute feuille de match transmise par fax ne sera pas considérée, seul l'original de la feuille de match sera traité.

Pour un meilleur suivi des compétitions, il est rappelé aux correspondants des clubs recevant qu'ils doivent saisir leurs résultats par le logiciel Foot Clubs dès la fin des rencontres.

MATCHS REPORTES OU MODIFIES

La Commission vous rappelle la procédure « modification de match » à lire ci-dessus.

-> A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous les mardis (au lieu du lundi) de 10h30 à 12h00. Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : 01 60 84 93 19.

Elle organisera également des réunions périodiques avec les clubs le mardi à 19h.

Suite à la réunion du 02/10/2018 organisée par les Commissions Animation et Technique, la Commission sollicite les clubs futsal pour le prêt de leurs installations pour le nouveau criterium des catégories U7 à U13 aux dates suivantes, aux horaires qui vous conviennent :

- Samedi 20 octobre
- Samedi 17 novembre
- Dimanche 18 novembre
- Samedi 24 novembre
- Samedi 15 décembre
- Dimanche 16 décembre
- Samedi 02 février
- Samedi 09 février
- Dimanche 10 février
- Samedi 16 février
- Samedi 30 mars
- Samedi 13 avril
- Dimanche 14 avril
- Samedi 25 mai

MATCHS DE CHAMPIONNAT FUTSAL

A ce jour, il reste 6 clubs inscrits :

- DIAMANT FUTSAL 3
- IGNUY FUTSAL 1
- MARCOUSSIS FUTSAL 1
- MILLY GATINAIS FC 1
- MYA FUTSAL ESSONNE 2
- PARTOUT ATHIS 1
- REVE 1

Rappel pour les clubs :

Les licences doivent être validées le plus rapidement possible pour que les joueurs puissent participer aux matches. Le Championnat débutera en semaine 45.

COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

COUPE DE L'ESSONNE FOOT D'ENTREPRISE DU SAMEDI APRES-MIDI

Prochaine réunion : mardi 16 octobre 2018